

LA MUNICIPALITÉ CONCLUT UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE MONT-TREMBLANT POUR L'ACCÈS À SES INSTALLATIONS SPORTIVES

La Conception, le 15 octobre 2021 – Le conseil de la municipalité de La Conception prend au sérieux le bien-être de ses citoyens et souhaite leur donner un meilleur accès aux différentes installations sportives de la région. À cet effet, la Municipalité est fière d'annoncer qu'une nouvelle entente a été conclue avec la Ville de Mont-Tremblant afin d'offrir aux citoyens de La Conception la possibilité d'avoir accès aux installations sportives de Mont-Tremblant. « *Un bel exemple de collaboration entre les différents partis afin de promouvoir le bienfait de l'activité physique sur la santé physique et mentale, auprès des citoyens!* » a conclu le maire, M. Plouffe.

L'entente a pour but de donner accès aux résidents de la municipalité de La Conception aux bâtiments, aux infrastructures et aux aménagements sportifs à la ville de Mont-Tremblant, et ce, aux mêmes tarifs que les Tremblantois et Tremblantaises. Les citoyens pourront donc, à partir du 1^{er} janvier 2022, avoir accès à la pratique libre d'activités à l'aréna, au Complexe aquatique, aux terrains extérieurs, aux gymnases et à la palestre de l'école secondaire Curé-Mercure. Les citoyens pourront également avoir accès à la programmation de desdites infrastructures de la ville de Mont-Tremblant selon les tarifs en vigueur.

Les résidents de La Conception pourront obtenir une preuve d'attestation de résidence aux bureaux municipaux de La Conception. Cette preuve sera nécessaire pour l'obtention de la carte Expérience de Mont-Tremblant. Plus d'informations concernant l'obtention de l'attestation de résidence suivront au courant des prochaines semaines.

Source : Hugues Jacob
Directeur général / Secrétaire-trésorier
Municipalité de La Conception
Téléphone : 819-681-3016, poste 5401
Courriel : direction@municipalite.laconception.qc.ca